



NOTE DE SYNTHÈSE N° 6

39ème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO 23-24 mars 2011



© Sommet des Chefs d'Etat de la CEDEAO, mars 2011 - Abidjan.net

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont réunis du 23 au 24 mars 2011 à Abuja (Nigeria) au cours de leur 39ème Session Ordinaire. Au cours de cette session, ils ont planché sur le Rapport annuel 2010 de l'organisation préparé par le Président de la Commission de la CEDEAO, ainsi que sur le rapport de la 65ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres et enfin sur celui de la 28ème Session Ordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité, organe en charge des questions de prévention et de résolution des crises et conflits.

Outre le renouvellement du mandat du Nigeria et de son Président, Goodluck Jonathan, à la Présidence de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO jusqu'au 31 décembre 2011, les dirigeants ouest-africains ont eu à évoquer un certain nombre de sujets relatifs notamment à la situation économique dans la région, au statut des négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) et à la situation politique et sécuritaire. Cette Note présente une synthèse des principaux sujets de discussion et des décisions prises.



Performances économiques dans la région

A ce titre, les Chefs d'Etat ont salué « la reprise de l'activité économique de la région » et appelé à la poursuite des « réformes structurelles de relance économique à travers notamment la promotion du secteur privé, la diversification du tissu économique basée sur les complémentarités régionales et l'accroissement des investissements dans les secteurs sociaux en vue d'assurer le taux de croissance de 7% requis pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ».

La Commission de la Communauté a été invitée à apporter sa contribution en consolidant « les avancées significatives réalisées dans l'approfondissement des chantiers d'intégration, en particulier, dans la promotion du secteur privé, le renforcement de la convergence macroéconomique, la mise en oeuvre des programmes sectoriels de l'agriculture, des infrastructures et de l'énergie ».

La décision a enfin été prise d'allouer « 30 millions de dollars pour soutenir le Programme d'approvisionnement d'urgence en énergie électrique de la ville de Conakry », en soutien à ce pays en sortie de crise.

Accord de Partenariat Economique (APE)

Sur ce dossier épineux des relations entre les pays ACP et l'Union européenne qui peine à trouver une issue acceptable par toutes les parties, les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont « exprimé [leurs] vives préoccupations face à l'impasse des négociations APE résultant des divergences persistantes entre l'Union Européenne et l'Afrique de

l'Ouest ». Ils ont à cet effet réaffirmé leur « position commune » qui rassemble les conditions qu'il semble primordial à l'Afrique de l'Ouest de voir refléter dans les textes des accords finaux. Ces accords devraient ainsi:

- « Préserver les ressources indépendantes des organisations régionales à travers l'exclusion du Prélèvement Communautaire de la CEDEAO et du Prélèvement Communautaire de Solidarité de l'UEMOA, du volet libéralisation des tarifs;

- Assurer la mise en oeuvre d'un processus de libéralisation progressif et durable propre à permettre de préserver les recettes fiscales de la région, les capacités de développement de cette dernière et partant éviter un renversement des résultats récemment acquis au titre de l'intégration régionale. Ainsi, l'Afrique de l'Ouest est prête à offrir à l'Union européenne une ouverture de marché à hauteur de 70% au maximum sur une période de 20 à 25 ans; Tout mettre en oeuvre en vue de l'obtention de ressources

financières additionnelles auprès de l'Union européenne pour le financement du Programme de Développement des APE (PDAPE);

- Maintenir l'espace de politique requis pour promouvoir les échanges avec les autres partenaires commerciaux, à savoir: les pays/blocs Sud-Sud au titre de la Clause de la Nation la Plus Favorisée dans l'Accord APE;

- Résoudre les divergences afin d'assurer la mise en place de Règles d'Origine simples et favorables au développement, qui prennent en compte les différents niveaux de développement des deux parties. En outre, différer l'extension des règles d'origine préférentielles à Ceuta et Melilla jusqu'à ce que l'on soit sûr de l'impact potentiel qu'une telle initiative peut avoir sur l'Afrique de l'Ouest;



- Eviter l'adoption de mécanismes qui puissent affecter les relations commerciales régionales sur la base de sanctions politiques unilatérales au titre de la clause de non exécution ».

Paix et de la sécurité régionale

Malgré les situations qui se résolvent dans plusieurs pays, l'Afrique de l'Ouest est encore traversée par un certain nombre de crises et conflits qui mettent en péril la sécurité et la stabilité de la région; le cas le plus alarmant étant la Côte d'Ivoire. Les Chefs d'Etat ont ainsi passé en revue la situation de quelques pays de la région.

Aussi, sur la **Guinée Bissau** qui a fait face au cours des dernières années à une instabilité politique et militaire grave, la Conférence des Chefs d'Etat ouest-africain «a réaffirmé sa détermination à soutenir la mise en oeuvre du Programme de Réforme du Secteur de Défense et de Sécurité (PRSDS) comme un élément déterminant dans le processus de stabilisation sociopolitique » dans le pays. Les dirigeants de la CEDEAO ont à ce effet décidé de prendre une part à ce processus vital pour la stabilisation du pays et «allouer, sur les ressources propres de la Communauté, un montant de 63 millions de dollars à l'effet de couvrir les actions prioritaires du Programme liées notamment (i) au démarrage fonds de pension et des opérations initiales de démobilisation, de reconversion et de réintégration socioéconomique (ii) au déploiement d'une équipe d'assistance technique de sécurité en vue de renforcer et d'entraîner les équipes nationales de protection des institutions et des VIP, de contribuer à la protection de la Commission Nationale d'enquête et à la mise en place d'un programme de protection de témoins ». Un appel a enfin été lancé à la communauté

internationale « afin qu'elle continue à apporter son soutien au développement socioéconomique ainsi qu'au processus de stabilisation et de pacification de la Guinée Bissau ».

Sur la **Guinée**, la Conférence de la CEDEAO a salué la « tenue effective d'élections libres, transparentes et crédibles » le 7 novembre 2010 qui ont vu la victoire d'Alpha Condé, marquant la « conclusion du processus de retour à l'ordre constitutionnel ». Cette étape importante a permis la levée des mesures relatives à la suspension du pays de toutes les instances de la CEDEAO et à l'imposition d'un embargo sur la livraison d'armes, de munitions et de matériels militaires.

Dans le même ordre d'idée, les dirigeants ouest-africains ont salué « la conclusion heureuse du processus de transition au retour à la légalité constitutionnelle à travers la tenue des élections crédible, transparente et paisible » au **Niger** et l'élection de Mahamadou Issoufou comme Président. Les sanctions imposées au pays ont ainsi été totalement levées.

En ce qui concerne la **Côte d'Ivoire**, la Conférence de la CEDEAO s'est dite « fortement préoccupés par les cycles de violence et la détérioration rapide de la situation sécuritaire et humanitaire ». Par ailleurs, «considérant que cette situation constitue une menace majeure à la paix et à la sécurité régionale, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé d'adopter des mesures urgentes visant à assurer la protection des vies humaines et le transfert immédiat du pouvoir du Président sortant, M. Laurent Gbagbo au Président élu, S. E. M. Alassane Ouattara ».

Les Chefs d'Etat ont également décidé qu'il était temps d'exécuter leurs décisions prises les 7 et 24



décembre 2010 demandant à Laurent Gbagbo de céder le pouvoir et indiquant « *qu'en cas de rejet de cette demande non négociable (...), la Communauté n'aura d'autre choix que de prendre toutes mesures nécessaires, y compris l'usage de la force légitime* ». Ils ont ainsi demandé au « *Conseil de Sécurité des Nations Unies d'autoriser la mise en œuvre immédiate des décisions de la Conférence de décembre 2010* », en renforçant notamment « *le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire lui permettant d'utiliser tous les moyens nécessaires pour protéger la population et les biens et pour faciliter le transfert immédiat du pouvoir à M. Alassane Ouattara* » et en adoptant des « *sanctions internationales ciblées plus contraignantes à l'encontre de M. Laurent Gbagbo et de ses partisans* ».

Avec le risque de plus en plus croissant que font peser les contentieux électoraux pour la paix et la stabilité dans certain pays, les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont félicité la Guinée, le Burkina Faso, le Niger et le Bénin pour avoir organisé des élections libres et transparentes. A ce propos, les candidats à la récente élection au Bénin ont été invités « *à accepter le verdict des urnes et de recourir aux voies constitutionnelles légales pour le traitement de tout contentieux électoral* » et « *à respecter les résultats définitifs qui seront proclamés par la Cour Constitutionnel* ». Les pays concernés par de futures échéances électorales (Nigeria, Gambie, CapVert et Liberia) ont enfin été invités « *à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de créer des conditions optimales pour la tenue des scrutins pacifiques, crédibles, libres et transparentes, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole Additionnel de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance* ».

A PROPOS DES NOTES D'OVIDA

Les “Notes d'OVIDA” s’inscrivent dans la volonté et l’objectif de l’Observatoire de promouvoir, rassembler et développer une expertise dans l’étude et l’analyse de certains des enjeux s’articulant autour des questions de: *Paix, Défense et Sécurité; Economie et Commerce; Droits de l’Homme;* et *Environnement*. Ces Notes portent également sur certains aspects relatifs aux canaux de la pratique diplomatique: bilatéralisme, régionalisme et multilatéralisme.

Les contributions qui en résultent devront notamment permettre de dégager des éléments de connaissance et de compréhension en offrant une réflexion, analyse & un décryptage sur des thématiques ou sur des événements et en faisant ressortir des idées maîtresses à des fins d’information et d’amélioration de la connaissance.